Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260323-2026_21-AI

VILLE DE BRUGUIERES

ARRÊTE N°2026_21 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Le Maire de Bruguières,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-19 qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et surveillance, sa signature à la directrice générale des services de la commune

Vu les articles L2122-32 ; R.2122-8 ; R2122-10 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2026-21-03-01 en date du 21 mars 2026 portant élection de Monsieur Arnaud SIGU comme maire de la commune

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire d'accorder une délégation de signature pour certains actes à la directrice générale des services de la commune.

Considérant que Madame Camille TOURLAN, attaché territorial, est nommée sur le poste de directrice générale des services de la commune depuis le 1er novembre 2019

ARRÊTE

Article 1er : Sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire, il est donné délégation de signature à Madame Camille TOURLAN pour les actes suivants :

- Documents « interne » comme les instructions internes, les courriers de transmission de pièces et réponses à fournir auprès des administrations publiques
- Engagement de dépenses d'un montant inférieur ou égal à 1 000€ HT
- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- Les mandats de paiement et titres de recette (par voie dématérialisée), et notamment les mandats liés aux éléments de paie des agents et indemnités des élus
- Actes liés à la gestion du personnel et plus particulièrement les arrêtés d'avancement d'échelon, les attestations pôle emploi, les attestations de stage et tout autre document en lien avec la situation administrative des agents
- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet
- La légalisation de signature, dans les conditions prévues à l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus, conformément à l'article R.2122-10 du code général des collectivités territoriales

Publié le : 24/03/2026 11:18 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55951

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260323-2026_21-AI

Article 2 : La signature de Madame Camille TOURLAN des pièces et actes repris à l'article précédent devra être précédée de la mention suivante « par délégation du Maire, Camille TOURLAN, Directrice Générale des Services ».

Article 3 : Ces délégations ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la directrice générale des services de la commune et Madame le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Préfet de la Haute-Garonne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité.

Signature de l'intéressée :

A Bruguières, le 23 mars 2026 ,

Le Maire,
Arnaud SIGU

MAIRIE de BRUGUIERES (Haute Garonne)

Publié le : 24/03/2026 11:18 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55951